



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉFÉRENTIELS DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
« FORMATEUR CONCEPTEUR PÉDAGOGIQUE »
de niveau 5**

**ENREGISTRÉE pour 5 ans au RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)
PAR ARRÊTÉ DU 17 MAI 2024 PUBLIÉ AU JORF DU 25 MAI 2024**

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap ;

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Préparer et concevoir une séquence de formation y compris à distance

Le formateur concepteur pédagogique réalise la conception de séquence ou séance de formation en définissant l'articulation, les modalités d'apprentissage (présentiel ou distanciel), les supports d'apprentissage (y compris numériques) et les évaluations. Il s'assure que les moyens humains et matériels sont identifiés et exploitables.

La préparation de la formation peut faire intervenir des compétences en langue anglaise. En effet, de nombreux outils pédagogiques nécessitent la langue anglaise pour leur utilisation.

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>1.1 Préparation du contexte organisationnel et pédagogique de la séquence de formation adapté à la modalité définie (présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone)</p> | <p>1.1.1 Identifier les objectifs pédagogiques de la séquence de formation à partir du référentiel de la formation afin de répondre à l'objectif de la formation.</p> | <p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - la commande est exploitée avec discernement ; - les acteurs impliqués dans la préparation ou la réalisation de la séquence de formation sont identifiés ; - les attentes en termes d'objectifs à atteindre sont cernées ; - les objectifs pédagogiques au regard de l'objectif métier énoncé par le client sont identifiés. |
| | <p>1.1.2 Identifier les prérequis nécessaires des apprenants en amont de la formation qu'elle soit en présentiel ou à distance afin de différencier sa pédagogie.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - les prérequis nécessaires à la séquence de formation et le niveau initial des apprenants sont identifiés ; - une évaluation de niveau d'entrée en séquence de formation et d'analyse de résultats est proposée ; - toute inadéquation entre les prérequis des apprenants et l'objectif de formation à atteindre fait l'objet d'un compte-rendu au responsable de formation ; - des solutions possibles pour atteindre les objectifs malgré le défaut de prérequis des apprenants sont proposées pour y remédier (comme des modules de préparation à distance). |
| | <p>1.1.3 Préparer l'articulation de la séquence de formation en y incluant les évaluations nécessaires à partir des objectifs pédagogiques, en considérant les éventuelles situations de handicap, permettant de dispenser les apprentissages de façon optimale.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - l'articulation de la séquence est cohérente et respecte la progressivité des apprentissages, y compris pour les stagiaires en situation de handicap ; - le déroulé pédagogique est adapté aux moyens et objectifs de la séquence de formation ; - les points bloquants éventuels sont identifiés. |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | <p>1.1.4 S'assurer de la disponibilité des moyens en faisant le choix des outils les plus adaptés à la mise en œuvre des différentes modalités pédagogiques retenues (en particulier pour l'enseignement à distance) en considérant les éventuelles situations de handicap à partir du matériel ou des outils présents afin qu'ils soient opérationnels.</p> | <p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - les moyens nécessaires et adaptés à la mise en œuvre de la séquence de formation sont définis, en particulier si ces derniers doivent être adaptés à un stagiaire ou un formateur en situation de handicap ; - la disponibilité de ces moyens est vérifiée auprès des interlocuteurs idoines, en particulier si la formation est en distanciel ; - les fiches techniques d'utilisation et d'entretien du matériel - qui peuvent être en langue anglaise - sont disponibles et exploitées ; - une anticipation et une réactivité pour faire commander le nécessaire et/ou prendre les mesures qui s'imposent sont notées. |
| <p>1.2 Élaboration des scénarios pédagogiques de la séquence de formation et conception des supports pédagogiques</p> | <p>1.2.1 Définir les activités d'apprentissage en lien avec les objectifs pédagogiques de la séquence de formation, afin de respecter une articulation cohérente et efficace.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - le cadencement de la séquence respecte la courbe de l'attention ; - les activités pouvant être proposées à distance sont efficacement choisis ; - le choix des activités d'apprentissage est raisonné au regard des objectifs pédagogiques à atteindre ; - les activités d'apprentissage définies favorisent l'engagement et la motivation des apprenants. |
| | <p>1.2.2 Élaborer, lorsque c'est pertinent, les activités et ressources pédagogiques numériques, en prenant en considération les objectifs pédagogiques à atteindre, la population à former et les contraintes matérielles d'organisation de la formation, afin de favoriser la cohésion des apprenants et d'améliorer l'expérience d'apprentissage.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - le choix des activités numériques est raisonné et leur plus-value identifiée ; - les compétences et connaissances à acquérir par les apprenants sont identifiées au regard de leur niveau initial et de l'objectif de la séquence pour élaborer les activités et ressources pédagogiques ; - les scénarios pédagogiques sont élaborés en prenant en compte les impératifs de calendrier du responsable de formation ou commanditaire. |
| | <p>1.2.3 Construire le scénario pédagogique de la séquence de formation en présentiel ou à distance pour répondre aux objectifs de formation et d'évaluation fixés en intégrant différentes modalités pédagogiques.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> -des temps d'évaluation sont cadencés régulièrement dans l'architecture de la séquence de formation ; - les modalités pédagogiques sont variées ; - le plan articule les apprentissages de façon optimale au regard de la commande et au profil des |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | apprenants, y compris lorsque ces derniers sont en situation de handicap. |
| | <p>1.2.4 Concevoir les supports de formation et d'activités pédagogiques à destination des apprenants, afin de proposer un contenu cohérent avec la stratégie pédagogique et les modalités d'enseignement définies.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - le support de formation est actuel (à jour). Il synthétise l'ensemble des notions importantes abordées dans la formation ; - les supports sont adaptés aux activités pédagogiques et en cohérence avec l'action de formation délivrée ; - un guide d'utilisation de ces supports est idéalement conçu ; - les supports produits permettent aux stagiaires de s'approprier le contenu de la séquence. |
| | <p>1.2.5 Concevoir un dossier regroupant l'ensemble des documents et supports liés à la séquence de formation, dans le but de garantir la transmissibilité et la capitalisation des ressources.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - toutes les informations nécessaires à la séquence sont synthétisées dans un dossier pédagogique ; - le contenu du dossier pédagogique prend en compte les objectifs et les contraintes de la séquence. |

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Animer et évaluer une séquence de formation pouvant inclure le digital

Le formateur concepteur pédagogique met en œuvre lors de la séquence de formation des méthodes pédagogiques et tous les outils à sa disposition pour mener sa séquence et adopter une posture permettant un réajustement en cas d'impératifs (et adapte sa posture en conséquence).
En temps réel, comme après la formation, il est amené à évaluer les acquis de ses apprenants. Il met en place, lorsque cela est nécessaire, une remédiation pédagogique en lien avec les apprenants afin d'optimiser les apprentissages dispensés.

| | | | |
|--|--|---|--|
| 2.1 Application des techniques d'animation et des outils pédagogiques adaptés aux modalités pédagogiques retenues (distanciel, présentiel) | 2.1.1 Prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants - y compris en situation de handicap, afin d'adapter l'animation de la séquence de formation (distanciel ou présentiel). | <p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - la pédagogie différenciée est pratiquée selon les besoins des apprenants ; - l'apprenant est placé au centre du processus d'apprentissage, avec l'attention appropriée à un éventuel handicap ; - le profil des apprenants est pris en compte dans l'animation de la séquence de formation ; - l'approche pédagogique est « centrée apprenant ». |
| | 2.1.2 Employer les techniques de communication parmi celles existantes afin de mobiliser les apprenants, favoriser la dynamique de groupe et l'interaction et garantir un climat propice au travail, en particulier lors d'une séance en distanciel. | | <ul style="list-style-type: none"> - les différentes techniques de communication sont identifiées ; - les principes de dynamique de groupe sont mis en œuvre ; - les techniques de communication verbales et non-verbales pour capter l'attention des apprenants sont utilisées ; - l'écoute active pour valoriser les apports des apprenants et encourager les interactions est pratiquée ; |
| | 2.1.3 Mettre en œuvre les outils et méthodes pédagogiques y compris numériques, en tenant compte des objectifs pédagogiques et du public cible - éventuellement en situation de handicap - en s'imprégnant des sciences cognitives pour optimiser la compréhension et l'apprentissage. | | <ul style="list-style-type: none"> - les différentes méthodes pédagogiques sont utilisées en fonction des objectifs pédagogiques ciblés ; - le choix des outils et méthodes est judicieux compte tenu des profils des apprenants, éventuellement en situation de handicap ; - les techniques d'animation incluant les outils numériques sont maîtrisées ; |
| 2.2 Évaluation des acquis des apprenants et | 2.2.1 Évaluer les apprenants - y compris lorsqu'ils se trouvent en situation de handicap - en présentiel et à | | <ul style="list-style-type: none"> - les situations et les critères d'évaluation sont explicités clairement aux apprenants et adaptés en fonction des situations de handicap ; |

| | | | |
|-----------------------------|---|--|---|
| de la séquence de formation | distance et à l'aide des outils disponibles pour déterminer leurs acquis et les difficultés rencontrées. | | <ul style="list-style-type: none"> - les moments d'évaluation sont anticipés et respectés ; - les résultats des évaluations sont restitués aux apprenants dans un délai et des conditions adaptés. |
| | 2.2.2 Définir la remédiation la plus appropriée sur la base du diagnostic établi au travers des résultats d'évaluation et de l'observation permanente des apprenants en proposant des mesures correctives en vue de les situer dans leurs apprentissages. | | <ul style="list-style-type: none"> - une analyse pertinente des résultats est réalisée ; - une remédiation cohérente est proposée ; - la mise en œuvre de la remédiation et le résultat obtenu par l'apprenants sont suivis de près ; - un accompagnement plus poussé est proposé pour les apprenants ayant le plus de difficultés. |
| | 2.2.3 Identifier les points forts et les éventuels axes de progrès de la séquence de formation dans son ensemble à partir de l'analyse des données issues du retour d'expérience à chaud (résultats , satisfaction apprenants...) dans le but d'améliorer la qualité de la séquence de formation. | | <ul style="list-style-type: none"> - des pistes de progrès permettant d'améliorer la séquence de formation sont proposées au responsable de formation ; - les méthodes d'évaluation sont ajustées efficacement ; - les indicateurs de contrôle des acquis sont correctement interprétés ; - des mesures de remédiation adaptées sont identifiées pour les sessions à venir. |

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Accompagner les apprenants et développer les compétences

Le formateur concepteur pédagogique est un accompagnateur et un acteur dans le domaine de la formation au sein de son organisme. À ce titre il contribue au développement des compétences des stagiaires dont il a la charge, tout en maintenant une veille lui permettant d'affiner ses propres pratiques. Il intègre par ailleurs une communauté de formateurs pour partager et enrichir son expérience.

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>3.1 Accompagnement pédagogique et encadrement d'un groupe d'apprenants (accueil, consignes, cohésion, discipline, lutte contre le harcèlement et les violences sexuels et sexistes et les discriminations HVS-D)</p> | <p>3.1.1 Soutenir le parcours de formation des apprenants en repérant les besoins spécifiques de chacun, dans le but de faciliter l'évolution et l'appropriation des connaissances des apprenants, y compris lorsqu'ils sont en situation de handicap.</p> | <p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - les méthodes et outils d'appropriation des contenus de la formation sont présentés et conseillés aux apprenants, en prenant en compte les besoins spécifiques aux situations de handicap ; - une posture de tuteur proche des apprenants est adoptée ; - les techniques de socialisation sont mises en œuvre afin de créer une communauté apprenante. |
| | <p>3.1.2 Mettre à la disposition des apprenants un complément de formation sous forme de ressources nécessaires à la mise en place de leur parcours de formation (formation en contexte spécifique) afin de faciliter leur évolution et l'appropriation du contenu de la formation, y compris lorsqu'ils sont en situation de handicap.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - des compléments de formation sont proposés pour le développement des compétences spécifiques en intelligence émotionnelle, gestion du stress et prise de décision en situation difficile ; - une posture d'encouragement est adoptée ; - la charge cognitive des stagiaires est limitée afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs apprentissages. |
| | <p>3.1.3 Encadrer les stagiaires, tout au long de la formation, dans le but d'instaurer un esprit d'équipe, d'assurer une coordination organisationnelle et un soutien permanent avant et durant la séquence de formation, en mettant en œuvre des techniques de tutorat.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - les signes de désengagement sont repérés et le déroulé de la séquence est adapté pour retrouver les motivations individuelles et collectives ; - les techniques de gestion des émotions et de recadrage maintiennent des interactions positives et constructives ; - les personnalités et les interactions négatives entre apprenants sont identifiées pour anticiper et gérer les situations de tension ; - le groupe est recentré sur les objectifs de la séquence si nécessaire. |
| <p>3.2 Veille pédagogique, documentaire et développement des pratiques pédagogiques</p> | <p>3.2.1 Assurer une veille sur l'évolution des pratiques professionnelles dans la formation en présentiel comme dans l'enseignement à distance pour maintenir son niveau d'expertise dans son champ d'intervention.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - une veille informationnelle sur la thématique de la pédagogie est mise en place de manière régulière pour suivre l'évolution du métier, pouvant nécessiter la pratique de langue anglaise pour la lecture de certains documents ; - une réflexion sur l'innovation des outils et techniques de pédagogie est menée. | |

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

| | | | |
|--|--|---|---|
| | <p>3.2.2 Adapter les contenus de la formation, au regard des résultats de la veille (technique, normative...) et des retours a posteriori, afin de les faire évoluer.</p> | <p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- contrôles de connaissances ;- mises en situation contextualisées ;- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. | <ul style="list-style-type: none">- l'efficacité des nouvelles techniques et méthodes pédagogiques issues de la veille est expérimentée ;- les propositions d'évolution de la formation au regard de la veille sont présentées de manière argumentée au responsable de la formation. |
| | <p>3.2.3 Mutualiser au profit d'autres formateurs - pouvant être en situation de handicap - son expertise métier, afin de faire partie d'un réseau ou d'une communauté de formateurs pour maintenir et renforcer ses compétences pédagogiques.</p> | <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- étude du livret 2 ;- entretien avec le jury ;- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire | <ul style="list-style-type: none">- des échanges de pratiques sont mis en place ;- les informations, ressources et documents en lien avec les pratiques et outils pédagogiques sont partagés. |